

Mission de la Première revue FEC au Togo
COMMUNIQUE du Département de la communication du FMI

Le FMI conclut un accord au niveau des services avec le Togo pour la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit

le 24 octobre 2024

Les communiqués de presse de fin de mission contiennent des déclarations des équipes des services du FMI qui rendent compte de leurs conclusions préliminaires après leur visite dans un pays. Les avis exprimés dans la présente déclaration sont ceux des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement à ceux du conseil d'administration du FMI. La mission en question ne fera pas l'objet de délibérations au sein du conseil d'administration.

- Les services du FMI et les autorités togolaises sont parvenus à un accord sur les politiques et réformes économiques nécessaires à la conclusion de la première revue du programme de 42 mois appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). Lorsque cet accord au niveau des services aura reçu l'approbation finale du Conseil d'administration du FMI, le Togo recevra un décaissement de 44,0 millions de DTS (environ 58,7 millions de dollars).
- La croissance économique du Togo reste robuste, l'inflation ralentit
- La mise en œuvre du programme de politique économique et de réformes des autorités appuyé par le FMI est en bonne voie : tous les objectifs quantitatifs et deux des trois repères structurels à fin juin ont été atteints.
- Les autorités ont réaffirmé leur détermination à continuer de mettre en œuvre des politiques saines, notamment en prenant davantage de réformes en matière de gouvernance.

Washington, DC: Une équipe des services du Fonds Monétaire International (FMI), dirigée par Hans Weisfeld et composée de John-Paul Fanning, Maximilien Kaffo, Sassire Napo, Grace Li et Etienne Vaccaro-Grange, a effectué une mission à Lomé du 7 au 18 octobre à l'occasion de la première revue de la mise en œuvre du programme économique des autorités appuyé par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 293,60 millions de DTS (environ 390 millions de dollars). Le conseil d'administration du FMI avait approuvé cet accord en mars 2024.

À l'issue de cette visite, la mission a fait la déclaration suivante :

« La mission a eu des entretiens constructifs et productifs avec les autorités togolaises et les a félicitées pour les progrès soutenus qu'elles ont accomplis dans la mise en œuvre de réformes et la mise en œuvre de politiques économiques avisées. Un accord au niveau des services a été conclu sur toutes les politiques, y compris les principaux paramètres du cadre budgétaire 2025 et les mesures de réforme futures, conformément aux objectifs du programme.

« La croissance économique réelle a atteint un taux de 5,6 % en 2023 et devrait s'élever à 5,3 % en 2024–25, puis environ 5,5 % par an par la suite selon les projections des services du FMI, à moins de chocs négatifs majeurs. L'inflation a continué à ralentir, à 3,6 % en septembre 2024 (moyenne annuelle).

« Le programme de politique économique des autorités appuyé par le FMI est en bonne voie : tous les objectifs quantitatifs et deux repères structurels sur trois à fin juin ont été atteints, et les perspectives de mise en œuvre sont bonnes concernant le repère structurel qui n'avait pas été atteint avant la fin de l'année. Entre autres choses, les recettes fiscales augmentent grâce à des mesures de politique fiscale et à des mesures visant à améliorer l'administration des recettes, tandis que le déficit budgétaire diminue grâce à une bonne maîtrise des dépenses. Les autorités ont également atteint l'objectif de fin juin en matière de dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, les autorités ont achevé avec succès la préparation d'une analyse miroir comparant les données douanières et les données commerciales, ce qui contribuera à accroître les recettes à l'avenir. Elles ont également progressé dans la mise en place d'un système d'identification biométrique pour tous les citoyens et d'un Registre Social et des Personnes et des Ménages. Ces outils permettront de mieux cibler les moyens d'aider les plus vulnérables et donc plus efficaces et moins onéreux.

« La mission a eu des entretiens constructifs et productifs avec les autorités togolaises et les a félicitées pour les progrès soutenus qu'elles ont accomplis dans la mise en œuvre de réformes et la mise en œuvre de politiques économiques avisées. Un accord au niveau des services a été conclu sur toutes les politiques, y compris les principaux paramètres du cadre budgétaire 2025 et les mesures de réforme futures, conformément aux objectifs du programme.

« La croissance économique réelle a atteint un taux de 5,6 % en 2023 et devrait s'élever à 5,3 % en 2024–25, puis environ 5,5 % par an par la suite selon les projections des services du FMI, à moins de chocs négatifs

majeurs. L'inflation a continué à ralentir, à 3,6 % en septembre 2024 (moyenne annuelle).

« Le programme de politique économique des autorités appuyé par le FMI est en bonne voie : tous les objectifs quantitatifs et deux repères structurels sur trois à fin juin ont été atteints, et les perspectives de mise en œuvre sont bonnes concernant le repère structurel qui n'avait pas été atteint avant la fin de l'année. Entre autres choses, les recettes fiscales augmentent grâce à des mesures de politique fiscale et à des mesures visant à améliorer l'administration des recettes, tandis que le déficit budgétaire diminue grâce à une bonne maîtrise des dépenses. Les autorités ont également atteint l'objectif de fin juin en matière de dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, les autorités ont achevé avec succès la préparation d'une analyse miroir comparant les données douanières et les données commerciales, ce qui contribuera à accroître les recettes à l'avenir. Elles ont également progressé dans la mise en place d'un système d'identification biométrique pour tous les citoyens et d'un Registre Social et des Personnes et des Ménages. Ces outils permettront de mieux cibler les moyens d'aider les plus vulnérables et donc plus efficaces et moins onéreux.

La mission se réjouit de poursuivre ce dialogue fructueux avec les autorités togolaises au cours de la période à venir, dans le cadre de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit du FMI au premier semestre de 2025. »

Département de la communication du FMI
